

# À Solignac, la tentation d'un repli sur soi catholique

Depuis l'arrivée de moines dans l'abbaye de Solignac il y a deux ans, le bourg voit l'installation d'une population catholique. Des habitants s'interrogent sur l'avenir de la commune, d'autant qu'un projet immobilier destiné aux fidèles a été évoqué un temps et qu'une école traditionaliste va s'installer à proximité.

## ENQUÊTE

Émilie Montalban et Guillaume Bellavoine

**L**es dimanches matin ne sont plus les mêmes à l'église abbatiale de Solignac. Depuis l'arrivée de moines bénédictins dans l'abbaye en novembre 2021, la messe paroissiale a été remplacée par un office monastique, dans la tradition grégorienne. Une tempête dans un bénitier qui a fait fuir une partie des paroissiens mais qui a fait venir d'autres fidèles. Des familles nombreuses, qui s'agenouillent quand elles entrent dans l'église romane et qui couvrent les têtes des jeunes filles de mantilles.

Cette commune de 1.500 habitants observe depuis deux ans l'arrivée d'une nouvelle population, confirme le maire Alexandre Porthault. « Il est vrai que des familles catholiques avec plusieurs enfants se sont installées ici en raison de la présence des moines. Je n'ai rien contre elles, mais aucun d'entre eux n'est inscrit dans notre école communale », remarque-t-il.

### Le prix du mètre carré a doublé

Depuis deux ans, le coût de l'immobilier ne cesse de grimper. « On ne peut pas tout imputer aux moines, car la crise sanitaire a eu un impact, mais le prix du mètre carré a doublé. J'ai peur que cela effraie de nouveaux habitants. Le problème est que je ne peux pas préempter à chaque fois car il faut un financement et un projet. Je me sens démuné, car eux, ils savent trouver l'argent », continue l' élu, qui fait état « d'habitants qui sont démarchés par des agences immobilières alors

que leur maison n'est même pas en vente ».

Du côté du prieuré Saint-Joseph, on assure qu'il n'existe pas une volonté des moines de créer une communauté catholique autour de l'abbaye. « Il y a toujours des personnes qui veulent s'installer autour de monastères. Ce n'est pas nous qui attirons directement ou poussons des personnes à s'installer, mais c'est un mouvement habituel. Pour ces familles s'installer autour d'un monastère, c'est avoir la garantie d'avoir une paroisse et les offices religieux », indique l'abbé Benoît Joseph, responsable du prieuré.

### Un projet communautariste

Parmi les nouveaux venus, on trouve ainsi une famille du sud de la France qui souhaitait s'installer à Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or), où se situe la maison mère du prieuré Saint-Joseph, mais qui a acheté une maison à Solignac à défaut d'en trouver une en Bourgogne. Un collectif citoyen, baptisé Soli Niaque, qui documente le nouveau quotidien de la commune, remarque l'apparition de statues religieuses dans les jardins, le passage de scouts traditionalistes, ou la couverture de la messe d'installation des moines par des médias catholiques d'extrême droite.

Cet intérêt des fidèles pour les moines de Solignac a aiguisé l'appétit de l'entreprise Monasphère, qui propose des projets immobiliers pour les catholiques à proximité de lieux proches de la mouvance traditionaliste. Une initiative communautariste qui a même reçu dans un premier temps la bénédiction de l'évêché de Limoges, comme le confirme Damien Deleersnijder, chargé de projet au diocèse de Limoges. « En fonction de ce qui allait naître à Solignac, je me suis intéressé au projet Monasphère. L'évêché était aussi d'accord sur le principe. Or, le

père abbé m'a indiqué refuser toute association avec cette entreprise immobilière ». Une version que confirme l'abbé Benoît Joseph. « Chacun est libre de venir s'installer ou non autour de notre monastère. Nous, on ne s'occupe pas de ce qui va se faire autour ».

Contactée par *le Populaire du Centre*, la société Monasphère indique avoir arrêté son activité. Une information étonnante puisque la société continue d'alimenter une newsletter et laisse en ligne son site Internet, sur lequel figurent toujours la mention du projet immobilier de Solignac, ainsi qu'une citation de l'évêché de Limoges Pierre-Antoine Bozo, louant « la bonne idée de la jeune et dynamique équipe de Monasphère ». « Pour le moment, Monasphère a stoppé tous ces projets car le marché n'est pas là », remarque pour sa part Damien Deleersnijder.

### Une école hors contrat

Autre indice de la constitution d'une communauté catholique à Solignac, le projet de déménagement d'une école traditionaliste et hors contrat aujourd'hui ouverte à Limoges. Le cours Saint-Martial, adossé à l'Institut du Christ-roi souverain prêtre (ICRSP), une communauté proche de l'extrême droite, devrait s'installer au Vigen, à quelques encablures de Solignac, à la rentrée prochaine. Du côté de l'évêché et des moines, on affirme pourtant que cette installation tient du hasard.

### Des terrains achetés

En parallèle, les moines ont acquis plusieurs hectares de terrains à Solignac. « Moi, ce qui m'inquiète, c'est qu'ils achètent des terrains, mais que vont-ils en faire ? Je n'en sais rien », se questionne Alexandre Porthault. La clôture des jardins de l'abbaye, le long de la rivière La Briance, a également fait bondir les habitants, alors qu'ils ont été longtemps ouverts à la promenade, notamment quand la communauté des Oblats était encore présente. « Un des frères faisait le potager pour l'usage des moines et l'on engageait volontiers la conversation dans les jardins. Mais à l'arrivée des moines, la convention pour l'utilisation a été dénoncée par l'évêché et les terrains sont revenus aux moines qui refusent de les partager », se rappelle ainsi le collectif Soli Niaque qui avait lancé une pétition en juillet 2021 pour préserver l'utilisation par tous des trois hectares de terrain.

« On nous accuse souvent d'acheter le village. Or, nous avons acheté des terrains car nous avons besoin d'espaces pour accueillir les personnes qui passent des retraites spirituelles au monastère. Nous avons également un projet de culture, notamment pour la production de notre bière. Nous avons surtout acheté



des terrains le long de la Briance qui jouxtent ce que nous possédons déjà. Il n'y a pas de problème en ce qui concerne le développement de la ville, car ces terrains sont en zone inondable, donc non constructibles », assure le père prieur.

### Un village sous tension

Cette frénésie immobilière et l'occupation par les moines de l'église abbatiale, qui est la propriété de la commune (*lire page 4*), créent des tensions dans la commune depuis deux ans. « Les habitants me sollicitent énormément. C'est tous les jours qu'on vient à la mairie me rapporter des choses sur eux et que des élus d'autres communes m'alertent sur la situation car ils ont vécu la même chose. Le petit nombre pour l'installation des moines parle fort, mais en réalité, de nombreux habitants, dont des paroissiens, s'y opposent », affirme le maire.

Illustration de ce conflit larvé : quand l'association diocésaine a voulu vendre aux moines l'abbaye de Solignac, la mairie a cherché à la préempter. En réponse, l'évêché a retiré l'intention d'aliéner et a confié le site aux moines via un bail emphytéotique de cinquante ans, contre un loyer symbolique. « Les moines ont le statut de quasi-propriétaire, explique Damien Deleersnijder. Ils ont la possibilité de faire tous les travaux qu'ils veulent sans en informer le propriétaire. Pour l'évêché, l'intérêt était de ne plus avoir à subir les coûts de l'abbaye : l'assurance, la taxe foncière... » ■



**INTÉRÊT.** La présence de moines attire des catholiques intéressés par l'histoire du lieu et la tenue de messes en latin.



**MOINES.** Des Bénédictins (ici l'abbé Benoît Joseph) ont essaimé à Solignac depuis une abbaye de Bourgogne, en 2021. PHOTO THOMAS JOUHANNAUD

# Fontgombault, un village sous influence

**Dans le département voisin de l'Indre, le village de Fontgombault est devenu un bastion des catholiques traditionalistes.**

Pour certains habitants de Solignac, l'exemple de Fontgombault est celui à ne pas suivre. Dans cette commune de 250 habitants, dont 70 moines, l'abbaye Notre-Dame et la communauté catholique qui l'entoure règnent sans partage. « Ils possèdent peut-être la moitié du village », affirme un Fontgombaldien qui souhaite rester anonyme afin de ne pas raviver les tensions.

En 2014, un collectif de citoyens avait présenté une liste aux élections municipales face à celle soutenue par les Bénédictins, sans succès. « Mathématiquement, c'est impossible de gagner. Parmi les votants, il y en a un tiers comme nous, un tiers de moines et un tiers pour les moines. La mairie, c'est leur château, ce n'est plus un lieu républicain. »

## **Pas de mariage pour tous**

Ces « indignés » étaient partis en croisade contre les propos du maire de l'époque. Jacques Tissier avait déclaré en 2012 qu'il « était hors de question de marier les pédés (*sic*) » et qu'il « vaut mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes quand les hommes se font les ennemis de Dieu ». Le conseil

municipal, dans lequel figurent en permanence deux moines, avait même voté une délibération dans laquelle il promettait de démissionner si on l'obligeait à marier des couples homosexuels. Le quotidien *Libération* s'était intéressé à cette querelle de clochers, remarquant avec ironie que le conseil municipal n'avait pris aucune délibération quand l'abbaye avait hébergé en 2012 un religieux condamné pour pédophilie...

Dix ans après la création du mariage pour tous, les habitants n'ont jamais vu d'homosexuels se marier à Fontgombault. Leur ancien maire a été condamné pour prise illégale d'intérêts, favoritisme et détournement de biens publics. Et les relations entre clercs et laïcs se sont apaisées, plus par usure que par compromis. « On ne peut pas entrer dans un conflit perpétuel », justifie un ancien indigné.

Les Bénédictins de la congrégation de Solesmes ont investi l'abbaye romane en 1948 pour rétablir l'office divin. Pour l'anecdote, ces religieux avaient un temps hésité venir à Solignac. « Jusque dans les années 1960, on trouvait toujours des opposants au conseil municipal. Au fur et à mesure, ils se sont fait virer », raconte un fils d'ancien conseiller municipal. Au fil du temps, les citoyens ont vu les moines

racheter des terrains et des maisons dans le village. Ils ont également observé des familles catholiques – « pas du genre modérées » – s'installer. Au premier tour de la dernière élection présidentielle, c'est Eric Zemmour qui est arrivé en tête dans ce village, avec 38 % des voix. Fontgombault est devenu un haut-lieu des catholiques traditionalistes. « Chez les moines, on trouve des gens de renom, issus de grandes familles », commente un habitant. Philippe de Villiers et Christine Boutin ont leurs entrées dans ce site qui s'était rendu célèbre pour avoir caché le collaborateur Paul Touvier, avant qu'il ne soit condamné pour des crimes contre l'humanité.

## **Les cassettes X interdites**

De nombreuses anecdotes circulent sur les règles morales dictées aux habitants. Un centre de loisirs a ainsi dû revoir sa préparation d'Halloween. « Le maire m'a envoyé une lettre pour me dire qu'il fallait appeler cette fête païenne d'un autre nom », raconte l'organisatrice de l'époque. À une autre époque, une épicière avait été sommée de retirer ses cassettes vidéo pornographiques de ses linéaires. « Un moine était descendu pour lui dire qu'on lui ferait fermer sa boutique si elle continuait à les vendre », raconte un ancien. ■

## → QUESTIONS À



### **ODON VALLET**

Historien des religions

#### **Comment expliquer ce besoin des catholiques de se regrouper dans des villages ou des quartiers ?**

Les catholiques ont changé. On est très loin du concile Vatican II, les catholiques pratiquants sont devenus plus conservateurs. Disons-le, s'il y avait aujourd'hui une élection présidentielle, le pourcentage de catholiques pratiquants votant pour Marine Le Pen serait probablement supérieur au pourcentage de catholiques pratiquants votant pour un candidat centriste. On voit ça un peu partout et on se demande où ça s'arrêtera. Ces personnes estiment que seuls des catholiques traditionnels pourront mettre fin à certains projets présidentiels, comme l'euthanasie ou l'immigration.

#### **Peut-on parler de communautarisme ?**

Oui vous avez raison. Dès qu'on parle de communautarisme, cela veut dire qu'on vivra tous ensemble comme ci et pas comme ça. Il y a quelque chose qui est plus fort que la commune. Ce quelque chose est le communautarisme qui va finalement accorder peu de place à la citoyenneté. À travers ce communautarisme, il y a quelque chose de réactionnaire, au sens propre du terme. Un groupe d'hommes qui veut faire une réaction à ce qu'il se passe aujourd'hui, qu'on revienne à la France d'autrefois.

#### **En parlant de l'église de Salignac, le clergé a expliqué un jour qu'il reprenait les biens qu'on leur avait spoliés. Cela vous étonne ?**

Pas tant que ça. Ce sont des propos type 1905, quand des congrégations monastiques avaient été expulsées. Il y a quelque chose de vendéen – la Vendée s'était battue contre La République – qui revient en France.

#### **Que penser de Monaspère, qui voulait proposer des projets immobiliers à destination des catholiques ?**

Aux États-Unis, il existe également des quartiers comme cela. On estime que ce sont des gens bien élevés, qui ne se droguent pas... Il est difficile de croire que ces initiatives puissent durer longtemps, notamment en raison de la crise immobilière en France. Ceux qui voudraient faire un investissement dans le locatif risquent d'avoir des déceptions.

**DÉCRYPTAGE** ■ Des habitants affirment que les moines se sont emparés de l'église, propriété de la commune

# Des tensions autour de l'église abbatiale

Depuis leur installation le 28 novembre 2021 au sein de l'abbaye de Solignac, les moines bénédictins effectuent leurs offices religieux au sein de l'église communale. Des citoyens et des paroissiens dénoncent un « accaparement » de l'église par la communauté.



Retrouvez notre podcast en scannant ce QR code.

## Une église inaccessible ?

**Une partie des habitants de Solignac affirme que les nombreux offices quotidiens des moines empêchent l'accès à l'abbatiale.**

Depuis l'installation des moines, qu'ils avaient accueillis à grands coups de casserole sur le parvis de l'église, les membres du collectif citoyen Soli Niaque n'ont cessé de rechercher des informations pour mieux comprendre les agissements de ces moines. Ils assurent qu'ils n'ont plus accès à leur église, « accaparée par les moines ». « Ils font sept offices par jour qui durent au moins quarante-cinq minutes et on ne peut en-

trer lors de ces derniers. Cela ne laisse que très peu de temps aux visiteurs », gronde Jacques Merzeau, représentant du collectif Soli Niaque.

« Je pense qu'il y a eu malentendu, voire que des choses fausses se sont répandues, répond le père prieur, l'abbé Benoît Joseph. L'église n'est aucunement fermée durant les offices, nous demandons simplement aux personnes de respecter ce temps de prière. Au contraire, elle n'a jamais été autant libre d'accès, car elle est ouverte de 5 heures à 21 heures. » ■

## Des messes uniquement en latin

**Ce que regrettent les paroissiens, c'est bel et bien la fin des messes dominicales en français le dimanche.**

Seuls les moines font désormais la messe le dimanche, et en latin. « Pour les autres, direction les paroisses voisines. Nous ne comprenons pas pourquoi il n'est pas possible d'avoir une autre messe », dénonce une paroissienne. « Que dire aux gens qui n'ont pas de voitures et qui ne peuvent pas se rendre à une autre messe ? », s'indigne Annick Morizio, vice-présidente du conseil départemental et présidente de Terres de Limousin. « Nous payons tous pour cette église et elle est utilisée unique-

ment par les moines », s'indigne Jacques Merzeau, du collectif Soli Niaque.

« Avec le nombre d'offices que nous réalisons, instaurer une seconde messe dominicale est infaisable. Toute religion a une langue sacrée, et le latin est la langue officielle de la liturgie catholique. Nous ne sommes pas là pour nous disputer sur notre façon de prier », commente le père abbé.

« Certains sont plus sensibles à des liturgies qu'à d'autres, mais la messe en latin des moines reste la même messe que celle qui était réalisée en français », ajoute Damien Deleersnijder, chargé de projet pour l'évêché de Limoges. ■

## Des concerts annulés

**Autre aberration pour une partie des Solignacois : la déprogrammation de dates culturelles, notamment le concert aux chandelles, qui avait lieu chaque fin d'année.**

Le célèbre concert de Noël aux chandelles a été jugé inapproprié par les moines. Une situation « regrettable » pour Annick Morizio. « Le concert aux chandelles était un moment magnifique, qui créait un sentiment d'appartenance à ce lieu. Pour Solignac, l'abbaye est un lieu patrimonial touristique où doit se tenir une entente entre le culturel et le culturel. Ici, les moines se sont repliés sur eux-mêmes alors que l'église doit promouvoir l'idée de rassem-

bler. Désormais, même les croyants sont exclus. »

« L'abbatiale est destinée au culte, c'est la loi, répond l'abbé Benoît Joseph. Un concert n'est pas une activité culturelle. Nous en organisons tout de même, mais sous certaines conditions par respect pour le lieu. L'accès doit tout d'abord être libre et gratuit car l'église a pour vocation d'accueillir le plus largement possible, les musiciens ne doivent pas jouer sur l'autel et ne pas transformer les lieux. Enfin la musique doit être de la musique sacrée. » Des conditions qui selon lui ne sont pas remplies par l'association Renaissance Solignac qui organisait le concert aux chandelles. ■



PHOTO STÉPHANE LEFEVRE

## Le chœur sanctuarisé

**Une église utilisée uniquement par les moines et aménagée selon leur bon vouloir ? Il est vrai que dès leur arrivée, les moines ont évoqué plusieurs projets comme l'aménagement du chœur.**

« Des cordes ont été posées pour interdire l'accès du public au transept sud et au chœur de l'église. Cette installation s'est faite sans solliciter la mairie, propriétaire de l'édifice. On ne peut plus accéder au trésor », dénonce Jacques Merzeau du collectif Soli Niaque. « Pour certaines actions, ils n'ont pas besoin de demander au maire, mais seulement au curé qui les autorise ou non car ce dernier est l'affectataire. Ils ne sont pas dans l'illégalité », indique le maire, Alexandre Porthault (*lire ci-contre*). « Comme dans de nombreuses églises, le sanctuaire est privé, il est donc réservé aux moines parce que c'est un lieu sacré », rappelle le père prieur.

Les membres du collectif ont également dénoncé le déplacement du mobilier liturgique dans une autre église, sans en avertir les paroissiens. Or, selon un paroissien, cette décision a été prise en conseil pastoral. ■

## Ce que dit la loi de 1905

Si l'église abbatiale Saint-Pierre-Saint-Paul de Solignac appartient à la commune de Solignac, le clergé garde de nombreux droits sur son utilisation, en tant qu'affectataire. La loi de séparation de l'Église et de l'État indique ainsi que la commune propriétaire n'a pas la jouissance de son bien, qui est mis gratuitement à la disposition du clergé et des fidèles, et affecté au culte. Le Conseil d'État a notamment précisé que les édifices doivent servir exclusivement à l'exercice du culte ou à des activités culturelles « compatibles avec le culte au jugement de l'affectataire ». Les religieux sont donc dans leur droit quand ils interdisent un concert, quelle que soit la pertinence de la décision. En ce qui concerne le mobilier de l'église, l'affectataire peut le déplacer à sa guise, sans en référer à la mairie. Il ne peut en revanche exécuter de travaux sans l'accord du propriétaire et du service des Monuments historiques. C'est la mairie de Solignac qui est responsable de l'état des églises et des meubles qui leur appartiennent, de leurs réparations et de leur entretien. ■

RENCONTRE ■ Les moines nous ont ouvert leurs portes deux ans après leur installation à Solignac

# Les Bénédictins ont retrouvé leur abbaye

Des moines ont respecté la règle de saint Benoît pendant 1.150 ans à Solignac. Venu de l'abbaye de Flavigny il y a deux ans, les nouveaux occupants entendent prolonger une histoire mise entre parenthèses après la Révolution.



**RESPONSABLE.** L'abbé Benoît Joseph est le père prieur du prieuré Saint-Joseph. PHOTOS THOMAS JOUHANNAUD

Chaussé de sandales enserrant d'épaisses chaussettes, l'abbé Benoît Joseph arpente le parc de l'abbaye sous la pluie. Il se rappelle l'arrivée de la communauté il y a deux ans. Sans chauffage, sans eau chaude, les dix moines avaient mesuré le travail qui les attendait à Solignac : 5.000 mètres carrés de toitures à entretenir, 6 hectares de terrains à faire fructifier, un porche médiéval à restaurer en urgence – ce qui a été fait –, une activité économique à mettre en route...

Ces Bénédictins ont essaimé depuis l'abbaye Saint-Joseph-de-Clairval, située à Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or), où les bâtiments devenaient trop étroits. Pourquoi choisir ce village du Limousin ? « Il était important pour nous de nous rendre sur une terre monastique. Solignac a été fondé en 638 par saint Éloi et des moines ont vécu ici jusqu'à la Révolution. On sent encore aujourd'hui cette histoire et cela nous est très précieux », répond le père prieur.

## La Haute-Vienne, « désert spirituel »

Il invoque une autre motivation liée à l'absence d'autres communautés religieuses en Haute-Vienne. « On nous a proposé des abbayes dans d'autres départements, où se trouvaient des communautés de moines, on a préféré Solignac car c'est un désert spirituel », souligne le religieux qui conçoit les prières et les sept offices quotidiens comme un « apport spirituel d'évangélisation ».

Pour le moment, la communauté a investi le seul rez-de-chaussée, chauffé par un poêle à bois, où se trouvent les parties communes et les cellules des moines. Ils ont estimé que les effectifs pourraient atteindre au maximum quarante religieux. « Nous sommes actuellement onze et des personnes demandent à intégrer la communauté », commente le père prieur. « Si une personne frappe à la porte d'un monastère pour intégrer la communauté, on vérifiera s'il cherche vraiment Dieu, s'il a du zèle pour l'office divin, c'est-à-dire pour la prière, et pour l'obéissance », ajoute-t-il.

## Une histoire traditionaliste

Le projet du prieuré de Solignac est de devenir autonome vis-à-vis de la maison fondatrice. Fondée en 1972, l'abbaye de Flavigny a été en lien un temps avec Marcel Lefebvre, figure du catholicisme traditionaliste, qui ordonnait ses prêtres. Elle s'en est détournée dans les années 1980, établissant des contacts avec Rome et devenant monastère de droit diocésain en 1988.

Peut-on dire qu'il s'agit toujours d'une communauté traditionaliste ? L'évêché souligne que les moines célèbrent les offices monastiques dans la tradition grégorienne et la messe conventuelle selon le missel promulgué par Jean-Paul II. Un ancien moine de Flavigny, que le *Populaire du Centre* a contacté, met en garde. « Ils ont une liturgie à l'ancienne et une façon d'interpréter les textes qui insiste beaucoup sur le péché. De ce point de vue, ils sont traditionalistes, ce qui n'empêche pas que certains puissent être compréhensifs sur tel ou tel péché d'un point de vue pastoral. Ils ont été reconnus par Rome car ils se sont démarqués de M<sup>gr</sup> Lefebvre. Comme beaucoup de communautés qui se font approuver, ils montrent patte blanche au Vatican, mais souvent il y a un retour de manivelle traditionaliste. »

La règle de saint Benoît est appliquée telle qu'elle a été écrite il y a mille cinq cents ans. « Nous avons une vie de séparation du monde, pour être dans la recherche de Dieu, et ne pas être dérangés dans notre vie de prière. La clôture est là pour garantir notre liberté », argumente l'abbé Benoît Joseph. Pour une partie des habitants, c'est là où le bât blesse. Les religieux sont reclus en plein milieu du village et occupent à onze une grande partie des terres, s'offusquent-ils. « Si l'on regarde le cadastre, on est plutôt à l'extérieur du village, leur répond l'abbé. Et si l'on vit dans une clôture monastique, cela ne veut pas dire qu'on ignore le monde. Dans votre maison, vous ne faites pas entrer n'importe qui, c'est fermé, et vous voulez avoir votre vie familiale, personnelle, intime, sans que les gens puissent y avoir accès. En ce qui concerne la grandeur des bâtiments, on n'est que onze aujourd'hui, mais dans vingt ans, si on est quarante, il n'y aura pas trop de place. »

## Une brasserie en projet

Pour atteindre une autonomie économique, le monastère veut créer sa brasserie. Un projet qui va être mis en œuvre dès l'an prochain. « Nous établissons actuellement nos propres recettes. Nous allons commencer par brasser chez un brasseur local, et si l'on voit que la bière accroche, nous investirons dans une brasserie », détaille le père prieur.

Une autre partie des 10.000 mètres carrés habitables de l'abbaye accueillera à l'avenir des retraites spirituelles. Ces dernières se font pour le moment par petits groupes. « Comme l'abbaye n'a pas été habitée depuis dix-sept ans, il y a énormément de travaux à faire », insiste le responsable de la communauté. ■

## VII<sup>e</sup> siècle

L'abbaye de Solignac est fondée par saint Éloi.

## 1791

À la Révolution, l'abbaye ne compte plus que quatorze moines. L'abbaye est vendue en 1791 comme bien national. Les bâtiments abritent successivement une prison pour les prêtres réfractaires, une institution de jeunes filles, et enfin une fabrique de porcelaine.

## 1946

Les Oblats de Marie-Immaculée, une congrégation religieuse, s'y installent et y demeurent jusqu'en 1991. Ils construisent l'aile ouest des bâtiments conventuels.

## 1994

La communauté du Verbe de vie occupe le site pendant dix ans. La dissolution de cette communauté religieuse catholique a été annoncée le 25 juin 2022 à la suite d'affaires d'agressions sexuelles.

## 2011

L'évêché de Limoges rachète l'abbaye de Solignac aux Oblats de Marie par le biais de l'association diocésaine.

## 2017

Pierre-Antoine Bozo est nommé évêque du diocèse de Limoges.

## 2020

Un nouveau projet d'hébergement pour des personnes en difficulté porté par l'association Le Village de François émerge mais est abandonné.

## 2021

Dix moines bénédictins issus de l'abbaye de Saint-Joseph-de-Clairval (Flavigny-sur-Ozerain, Côte-d'Or) s'installent dans l'abbaye de Solignac.

